

Contribution actuelle et objectifs du secteur des métaux en matière de responsabilité environnementale des entreprises

Le secteur des métaux est depuis longtemps engagé dans la préservation de l'environnement et la prévention des risques encourus par son personnel, compte tenu bien sûr de l'état de la technologie aux différentes époques. Il souhaite poursuivre ses efforts dans une perspective de long terme, aussi bien dans les grandes entreprises que dans les PME.

par Claire de LANGERON*

Présentation de la FEDEM et de ses actions

La FEDEM (Fédération des Minerais, Minéraux industriels et Métaux non ferreux) compte parmi ses membres certains grands groupes miniers et métallurgiques, acteurs industriels à l'échelle internationale, mais aussi des PME-PMI. Ces dernières, comme les grands groupes industriels, sont confrontées à des problématiques, dont la complexité et l'évolutivité nécessitent une approche collective.

Une fédération a pour rôle d'informer et d'échanger des opinions, de façon à être une force de proposition auprès de l'administration, de représenter la richesse et la diversité de son secteur, dont elle incarne et défend les spécificités.

C'est pourquoi, à côté de groupes de travail au fonctionnement classique, ont été organisées, depuis 2005, quatorze journées d'information thématiques, avec l'intervention d'experts issus du milieu professionnel des métaux et de représentants des pouvoirs publics. Ces journées ont permis d'aborder des sujets tels que la gestion des plombémies, les retombées de poussières et la spéciation des éléments dans les sols situés autour des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les plans locaux d'urbanisme et leur impact sur les sites industriels, la métrologie et les mesures des particules fines, les CMR, l'accidentologie, l'évolutions des réglementations relatives à la pollution des eaux, des sites et des sols, l'énergie et le changement climatique, le système global harmonisé en matière de classification et d'étiquetage des produits chimiques et le règlement REACH.

Dans de très nombreux domaines cruciaux pour l'industrie, au premier rang desquels figure l'environ-

nement, c'est au niveau de l'Union Européenne que s'élaborent les réglementations. C'est donc à la fois auprès des organisations européennes ou internationales, spécialisées dans tel ou tel métal, ou multi-métalliques (comme EuroMetaux) et auprès des autorités et des instances représentatives de la France que la FEDEM joue un rôle important dans le long et complexe processus d'élaboration et d'adoption des directives et règlements européens.

La FEDEM est également très présente, depuis longtemps, au sein de nombreux groupes de travail du MEDEF, notamment la Commission Développement durable.

Un colloque sur la responsabilité environnementale et le développement durable du secteur

Chaque année, la FEDEM organise un colloque autour d'un thème donné. Celui qui s'est tenu le 23 octobre 2008 avait pour intitulé « Développement durable : contributions et objectifs du secteur des métaux ». Il a réuni plus de 150 personnes, parmi lesquelles de nombreux acteurs du secteur des métaux, dont les fédérations professionnelles françaises ou européennes, et des représentants des pouvoirs publics. L'ambition de ce colloque était d'illustrer de manière dynamique, globale et concrète les efforts et les progrès accomplis, depuis de nombreuses années, par notre profession dans la gestion de ses activités et de ses produits, qui se doivent d'être aussi respectueux de la santé et de l'environnement qu'ils sont essentiels au développement de nos sociétés. Ce colloque a également permis d'insister sur l'importance accordée par notre secteur à la

dimension sociale du développement durable, le facteur humain étant au cœur de la stratégie de nos entreprises.

Par ailleurs, le colloque a permis de synthétiser les enjeux auxquels les entreprises industrielles sont actuellement confrontées, à l'heure du Grenelle de l'environnement et, au-delà de notre secteur, l'engagement des entreprises françaises dans ce domaine.

Le concept de développement durable

On résume aujourd'hui ce concept d'une simple phrase : « un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », selon la définition qu'en donne le rapport Brundtland (de 1987). Le développement durable ne se limite pas à une prise de conscience écologique : il vise à instaurer un meilleur équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement. La nécessité de prendre en compte ces trois piliers indissociables a été affirmée lors du Sommet de la Terre, réuni à Rio de Janeiro en 1992.

- ✓ La dimension économique, c'est notre capacité à créer des richesses et à améliorer les conditions de notre vie matérielle, aujourd'hui et demain ;
- ✓ La dimension sociale, c'est notre besoin de santé, d'éducation, de logement, d'emploi, d'équité et la volonté de faire participer tous les hommes à la construction de leur avenir ;
- ✓ La dimension écologique, c'est, d'une part, la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement, mais c'est aussi, d'autre part, celle de laisser à la disposition des générations futures les matières



© Didier Maillac/REA

« Un métal recyclé présente les mêmes qualités que le même métal à l'état neuf ». Stockage de lingots de plomb recyclé (12 décembre 1994).

premières et les ressources énergétiques nécessaires à leur développement économique et social.

Si un seul de ces trois piliers devait être négligé, ce serait le caractère durable de l'environnement qui serait compromis.

De certaines spécificités des métaux

Les métaux sont indispensables tant au développement économique et social qu'à la préservation de l'environnement, du fait, en particulier, de leur haut niveau de recyclabilité, caractéristique connue d'ailleurs depuis deux millénaires. Un métal recyclé présente les mêmes qualités que le même métal à l'état neuf ; de plus, sa production peut être réalisée à un coût moins élevé et elle requiert beaucoup

moins d'énergie que lorsque le métal est fabriqué à partir de minerai.

La mine et la métallurgie ont formé un tout, jusqu'au début du XX^e siècle, le minerai étant le plus souvent traité sur les lieux mêmes de son extraction. Il faut mentionner que depuis le début du XIX^e siècle, ces deux activités ont été soumises à une réglementation dont l'esprit était proche de ce que l'on appelle de nos jours le « développement durable ». Cela fait donc fort longtemps que nos professions ont pris conscience des implications d'un tel impératif.

Complexité des problèmes et des solutions

Nos modèles (même les plus sophistiqués) ne prennent en compte qu'une infime partie des innombrables interactions qui les régissent et ce, d'une façon

très simplifiée. Changer d'avis n'est pas un aveu d'échec ou d'erreur, mais, bien au contraire, le signe d'une flexibilité permettant de nouvelles approches et de nouvelles avancées.

Il faut ensuite avoir la volonté d'innover et donc de consacrer durablement des moyens importants à la Recherche et au Développement. Il serait en effet illusoire de prétendre contribuer à la résolution des grands défis environnementaux sans consentir un effort massif dans ce sens et sans rechercher une meilleure compréhension des mécanismes qui gouvernent notre planète. Qu'il s'agisse d'évaluer précisément les risques (climat, pollution, pénurie énergétique) et d'y remédier, par la mise en œuvre de technologies innovantes ou alternatives, ce n'est en effet qu'avec l'appui de la science que l'humanité peut espérer se construire un avenir durable.

Enfin, il faut avoir la volonté de toujours rechercher l'optimum : le meilleur compromis possible, entre des objectifs ayant, tous, leur légitimité, mais souvent contradictoires entre eux. Il faut faire des choix et établir des priorités, en ayant toujours à l'esprit les moyens à mettre en œuvre et les enjeux qu'ils comportent.

Les entreprises, comme les pouvoirs publics, sont dorénavant mobilisées dans la voie du développement durable. Il est essentiel que cette mobilisation soit maintenue et qu'elle soit conçue comme une action commune. Davantage que la résultante de mesures coercitives, cette mobilisation doit se traduire par un travail collectif, cohérent et concerté, associant des savants, des ingénieurs, des économistes et des spécialistes des relations humaines. Cette démarche se doit de déboucher sur des actions concrètes, pragmatiques et efficaces. On doit écarter les déclarations généreuses grandiloquentes, qui s'avèrent, le plus souvent, irréalistes.

Pour une réglementation optimisée

Parallèlement à cette démarche, il faut veiller à éviter l'écueil d'une inflation réglementaire. Force est de constater que nous sommes passés d'une absence quasi totale de règles à une surabondance de règlements, qu'il est parfois bien difficile de respecter, car il arrive bien souvent qu'ils soient trop éloignés des réalités du quotidien et qu'ils manquent de cohérence. L'excès de réglementation tue la réglementation ! Mais c'est là un phénomène classique, qu'il nous faut contrôler.

En outre, l'Europe et, *a fortiori*, la France sont désormais trop petites, dans un monde où les échanges sont globalisés, pour que nous puissions prendre nos propres décisions sans tenir compte de celles des autres, ce qui implique, en particulier, la nécessité d'un suivi attentif de ce qui se fait sur les autres continents.

Dans notre monde globalisé, il s'avère indispensable de prendre conscience, à l'échelon de l'Union Européenne, du besoin d'un règlement mondial des problèmes environnementaux. En ce sens, il appartient à l'Europe de convaincre ses partenaires du bien-fondé de ses propositions. Il lui faut, en revanche, veiller à ne pas remettre en cause la compétitivité de ses entreprises, tout particulièrement dans le contexte économique que nous connaissons aujourd'hui et auquel nos sociétés, qui se situent souvent sur des marchés de dimension mondiale, doivent faire face.

Conclusion

L'industrie minière et métallurgique n'ignore ni les enjeux, ni les défis liés au développement durable. Elle doit continuer à jouer son rôle d'industrie responsable et d'acteur engagé dans une démarche d'évolution et de progrès continus, permettant d'assurer un futur harmonieux.

Le développement durable est intimement lié à nos métiers, qu'il s'agisse de l'accès aux matières premières, primaires et recyclées, de nos procédés, de nos produits ou de la gestion des ressources humaines de nos entreprises.

Notre secteur possède donc de nombreux atouts ; il apporte des solutions innovantes et durables aux problématiques environnementales. Les défis que posent ces dernières ne sont pas forcément des freins ; ils peuvent, au contraire, s'avérer de formidables catalyseurs d'innovation, à la condition que ne soit pas perdu de vue le développement économique et social.

Les efforts ne peuvent être ralentis, et ce, quelles que soient les circonstances. La tentation est, en effet, grande, lors de perturbations économiques, telles que celles que nous traversons aujourd'hui, de raisonner à court terme. Ce réflexe de survie, bien naturel, ne doit en aucun cas nous faire oublier le long terme, que, seule, la mise en œuvre de ces concepts nouveaux peut garantir.

Note

* Déléguée générale de la FEDEM.